

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 07/04/2017

Etai^{ent} présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAF A Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

Nombre de
conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20
Absents : 05
dont représentés : 02

Etai^{ent} absents : MARTINETTI Jean-Philippe ; SANTONI François ; OTTOMANI Sébastien ; GUIDICELLI Sébastien ; PIREDDA Albert.

Etai^{ent} représentés : François SANTONI était représenté par Alain ANGELI ; Jean Philippe MARTINETTI était représenté par Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

N° DEL090617

OBJET : SERVICES ALSH ET ADMINISTRATIF ETE 2017 CREATION D'EMPLOIS

En raison d'un accroissement temporaire d'activités prévisible à l'accueil de loisirs sans hébergement estival, il serait souhaitable, pour assurer au mieux l'encadrement et l'animation des enfants accueillis entre trois ans et demi et douze ans, de procéder à la création de quatre emplois non permanent d'adjoints d'animation d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, et un emplois non permanent d'adjoint d'animation d'une durée de 23 heures de service hebdomadaire, en application de l'article 3,2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, entre le 09 juillet et le 16 août 2015.

Les agents non titulaires recrutés seront chargés de l'encadrement et de l'animation d'un groupe d'enfants entre trois ans et demi et douze ans. Ils seront nommés sur le grade déterminé en tenant compte de la nature et des fonctions du poste à pourvoir. La rémunération des agents non titulaires sera calculée sur la base de l'indice brut de référence au 1^{er} échelon du grade correspondant.

Par ailleurs, en raison d'une surcharge de travail prévisible au sein du service administratif à partir de juillet 2017, il serait souhaitable pour faire face à cet accroissement saisonnier d'activité, de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, du 1^{er} juillet au 31 août 2017, en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

L'agent non titulaire sera nommé sur le grade déterminé, en tenant compte de la nature et des fonctions du poste à pourvoir. La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut de référence au 1^{er} échelon du grade correspondant.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 09/06/2017

DEL090617 PAGE 2

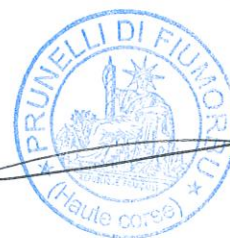
Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois annexés au budget de la commune les emplois suivants :

Période	Nombre d'emplois	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 12 juillet au 11 août 2017	4	Accueil service animation	35 heures
Du 12 juillet au 11 août 2017	1	Accueil service animation	23 heures
Du 1er juillet au 31 août 2017	1	Service Administratif	35 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à la création de ces postes tels que figurant dans le tableau ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents et l'autorise à signer les arrêtés afférents et les éventuels avenants ;
- De dire que les crédits nécessaires aux rémunérations, aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.



Le Maire,